Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_03-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Goulien, sur convocations qui leur ont été adressées par le Président le dix-neuf et vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, la première portant spécifiquement sur le point relatif à la délégation de service public.

**Etaient présent(e)s :**

**AUDIERNE :** Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAET ;

**BEUZEC-CAP-SIZUN** : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

**CLEDEN-CAP-SIZUN** : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

**CONFORT-MEILARS :** Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

**GOULIEN :** Henri GOARDON ;

**MAHALON** : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

**PLOGOFF :** André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

**PLOUHINEC :** Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

**PONT-CROIX :** Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU ;

**PRIMELIN :** Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

**Absent(e)s** :

**AUDIERNE :** Sandrine PAUL, Carine THOMAS (procuration à Malika REDAOUIA) ;

**PLOUHINEC :** Solène JULIEN LE MAO (procuration à Isabelle PALUD) ; Florian LE BARS (procuration à Yvan MOULLEC), Armelle STREIFF LE BOZEC ;

**PONT-CROIX** : Frédéric TANTER (procuration à Jeanine GUILLOU) ;

***Assistait également à la séance :***
*Fabien Bourdon et Emmanuelle Pothain, services de la Communauté de communes.*

**Nombre de membres en exercice :** 31
**Nombre de présents :** 25
**Nombre d'absents :** 6
**Nombre de procuration** : 4
**Nombre de votants** : 29

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20261105-2026_11_05_03-DE

# 2026-11-05-03 Convention Territoriale Globale

**Contexte**

La convention territoriale globale (CTG) est un document cadre qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre une partie du projet social de territoire. La CTG est conclue entre la Communauté de communes, représentée par son président et les maires des communes membres, la Caisse d'allocations familiales (Caf) et le Département. La précédente CTG, signée pour la période 2022-2026, arrivant à échéance, son renouvellement est prévu pour la période 2027-2031. La nouvelle convention devra être validée et signée avant le 31 décembre 2026.

Ce renouvellement s'inscrit dans la continuité des travaux engagés au cours de la précédente période. Il repose sur une démarche progressive, partenariale et concertée, associant les acteurs du territoire et les élus communaux et communautaires. La démarche de renouvellement a notamment mobilisé plus d'une trentaine d'acteurs du territoire lors de deux temps de travail organisés en novembre 2025 et en septembre 2026, ainsi qu'à travers les comités de pilotage annuels et les travaux de la commission « Services à la population ».

Au-delà de la définition d'un cadre partagé pour la politique sociale du territoire, la signature de la CTG conditionne le versement par la CAF des prestations de services aux équipements et services conventionnés, notamment la crèche, le LAEP, les ALSH enfants et adolescents, la prestation de service jeunes, la ludothèque et l'EVS. La CTG permet également le financement de 1,5 poste de chargées de coopération, chargées d'assurer le suivi global de la convention, l'animation partenariale ainsi que la coordination et le suivi du plan d'action.

Le renouvellement de la CTG pour la période 2027-2031 permet ainsi de poursuivre et de structurer la dynamique partenariale engagée sur le territoire, tout en adaptant les actions aux évolutions des besoins des habitants.

**Enjeux et plan d'action**

La CTG 2027-2031 se décline à travers un plan d'action, composé de fiches actions opérationnelles. Celui-ci s'articule autour de trois enjeux prioritaires :

1) Adapter et structurer l'offre de services aux besoins évolutifs de la population ;
2) Développer la prévention, l'autonomie et l'accompagnement des parcours de vie ;
3) Renforcer le lien social et lutter contre l'isolement.

Ce plan d'action constitue un cadre évolutif, susceptible d'être ajusté au regard des besoins et des dynamiques du territoire. Les enjeux de mobilité et d'inclusion sont pris en compte de manière transversale dans l'ensemble des actions. Selon l'avancée du plan d'action et les besoins identifiés, l'ensemble des partenaires pourra être mobilisé et associé à sa mise en œuvre.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

**Valide** la proposition de renouvellement de la convention territoriale globale et les actions qui en découlent ;
**Autorise** le Président à signer la convention territoriale globale.

Pour copie certifiée conforme,
A Goulien,

Le 5 novembre 2026

**Le Président,** **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

*Date de mise en ligne : le 12 novembre 2026*